



Agence Fédéral pour la Sécurité de la Chaîne Alimentaire

**Communiqué concernant l'analyse des nématodes à kystes de la pommes de terre (*Globodera rostochiensis* et *Globodera pallida*) dans le sol.**  
---  
**Méthodes d'analyse et coûts**

**Types d'analyses**

Plusieurs analyses peuvent être réalisées pour la recherche des nématodes à kystes de la pomme de terre dans le sol.

Une première étape d'extraction permet de mettre en évidence la présence ou l'absence de kystes et, le cas échéant, de les dénombrer. Elle est normalement réalisée par le laboratoire de l'AFSCA à Melle (à partir du 1<sup>er</sup> novembre 2010) mais peut aussi être réalisée au laboratoire agréé de l'ILVO (liste des laboratoires agréés :

<http://www.favv.be/laboratoires/laboratoiresagrees/Generalites/>

En cas de présence de kystes, l'échantillon est considéré comme positif et la parcelle et/ou le lot concerné est considéré comme contaminé.

Toutefois, le producteur peut demander un examen supplémentaire destiné à mettre en évidence leur viabilité. Si aucun kyste viable n'est trouvé lors de cette analyse, la parcelle et/ou le lot concerné reste libre. Cet examen est effectué par le centre de diagnostic de l'ILVO (Instituut van Landbouw- en Visserijonderzoek).

Par ailleurs, une analyse d'identification des espèces est toujours obligatoire (AR du 22/6/2010 relatif à la lutte contre les nématodes à kystes de la pomme de terre) pour:

- les plants de pommes de terre (y compris les plants fermiers soumis au passeport phytosanitaire) ;
- les plantes destinées à la plantation visées (plants, bulbes, tubercules ou rhizomes) à l'annexe I de l'AR précité du 22 juin 2010 : poivrons, tomates, aubergines, poireaux, betteraves, choux, fraises et asperges, échalotes, oignon, dahlia, glaïeul, iris, lys, narcisse et tulipe.

En fonction du risque que le producteur est prêt à assumer concernant le refus d'une partie, plus ou moins étendue, de sa parcelle en cas de découverte de kyste(s), on rappelle qu'il peut choisir parmi les deux modalités d'échantillonnage suivantes :

- 1 échantillon de 1500 ml par ha ;  
ou
- 3 échantillons de 500 ml par ha (soit 1 échantillon par tranche de 0,33 ha)

**Prix des analyses (1)**

Le prix de l'analyse de détection est de 25 € par échantillon de 1500 ml et de 12,5 € par échantillon de 500 ml. Pour les échantillons urgents, les montants sont de 25 € pour des échantillons de 500 ml et 50 € pour des échantillons de 1500 ml.

Dans le cas où l'échantillon est positif et si le producteur le demande explicitement, la détermination de la viabilité des kystes est réalisée et lui est facturée par l'ILVO (prix : 25 € par échantillon). L'analyse des espèces est également réalisée et facturée directement au producteur par l'ILVO (prix : 50 € par échantillon).

<sup>1</sup> Prix au 1er janvier 2011. Vérifier auprès des laboratoires pour des changements éventuels.

## En résumé

	Laboratoires		Contexte des analyses		
Analyses	AFSCA - Melle	ILVO	Plants de pommes de terre et annexe I de AR 22/06/2010	AR 10/08/2005 annexe IV.A.II., 24	Surveillance (Monitoring) AR 22/06/2010
Présence de kystes de <i>Globodera</i>	25 €/éch. de 1500 ml 12,5 €/éch. de 500 ml	35 € si éch. négatif 40 € si éch. positif	Obligatoire (*) - à charge de l'opérateur	Obligatoire (*) - à charge de l'opérateur	à charge de l'AFSCA
Viabilité	-	25 €	A la demande et à la charge de l'opérateur	A la demande et à la charge de l'opérateur	à charge de l'AFSCA
Espèces	-	50 €	Obligatoire (*) - à charge de l'opérateur	A la demande et à la charge de l'opérateur	à charge de l'AFSCA

(\*) dérogations possibles pour les plantes de l'annexe I: voir AR 22/6/2010

### Coordonnées des laboratoires d'analyse

pour les mises à jour, voir :

<http://www.favv.be/laboratoires/laboratoiresagrees/Generalites/>

- Laboratoire de l'AFSCA à Melle (recherche des kystes) :  
Brusselsesteenweg 370A  
9090 Melle  
Personne de contact : Ann VANDEKERCKHOVE  
Tel: 09/272 31 09  
Fax: 09/272 31 01
- ILVO (détermination de l'espèce et analyse de la viabilité après séparation des kystes à Melle) :  
Departement Gewasbescherming  
Diagnosecentrum  
Burg. van Gansberghelaan 96, bus 2,  
9820 Merelbeke  
Personne de contact: Nicole VIAENE  
Tel: 09/272 24 00  
Fax: 09/272 24 29

Seules les matières pour lesquelles l'AFSCA est compétente sont reprises dans ce document. Il a un caractère purement informatif et n'a pas pour objectif de remplacer la législation en la matière. Les dispositions légales auxquelles il est fait référence restent d'application dans tous les cas. Les conditions d'utilisation générales et le disclaimer mentionné sur le site web restent naturellement d'application pour ce document.

Vous trouverez les données les plus actuelles sur le site web de l'AFSCA. Étant donné que le site web n'est pas une donnée fixe, nous ne donnons pas d'hyperlien direct.

Pour faciliter la recherche, vous pouvez :  
utiliser le moteur de recherche, ou  
utiliser le registre des mots clés, ou  
rechercher dans la rubrique « Professionnels ».

Seules les dernières modifications sont indiquées dans ce document, de sorte que vous puissiez retourner à la version précédente. Ces modifications sont signalées en rouge, les ajouts sont soulignés et les suppressions biffées.

Historique de ce document :  
Version 1 – 17-12-2010